

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 2016**

M. MARCHAL Jean-Marc, Maire	M. DUCHANOY Patrick
Mme GRILLET Mireille, 1ère adjointe** (procuration à Mr MOREL Dominique)	Mme ELOY Sylvie
M. BRUYELLE Raymond, 2 ^{ème} adjoint	Mme GALLIEN Patricia
M. MOREL Dominique, 3 ^{ème} adjoint	Mme GERONDI Carine
M. DUVAL Jean-Philippe, 4 ^{ème} adjoint	M JANNIARD Sylvain** (procuration à Mr DUCHANOY Patrick)
Mme BOUGIE Odile, conseillère déléguée	M. LANGERON Etienne
Mme BEAUREGARD Renée	M. THOUVENIN Ludovic
M. DIDIER Stéphane	

*Absent

** Absent excusé

Le conseil municipal était convoqué à 20 h 30.

Madame Carine GERONDI a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17/10/2016.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

VIREMENT DE CREDITS.

Monsieur le Maire explique que les travaux relatifs à la salle socio-culturelle ont été effectués par les employés communaux et ont entraîné des factures de matériaux qui ont été prises en charge par le Budget Fonctionnement.

En accord avec le Trésor Public et afin de pouvoir bénéficier du remboursement de la TVA, ces dépenses doivent être maintenant transférées au Budget Investissement.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE les virements de crédits suivants :

- Dépenses d'investissement : chapitre 040 – compte 2313 : 5 496.81 €
- Recettes d'investissement : chapitre 021 : 5 496.81 €

- Dépenses de fonctionnement : chapitre 023 : 5 496.81 €
- Recettes de fonctionnement : chapitre 042 – compte 722 : 5 496.81 €

ACCEPTATION DU DEVIS « SARL ENVIRONNEMENT PLUS »

Vu le devis d'un montant de 1 500€ TTC, fourni par l'entreprise « Sarl Environnement plus » portant sur l'élagage des chemins communaux en face du radar et derrière le lotissement ainsi que le broyage des branchages,

Vu la nécessité d'entretenir les chemins communaux,
les membres du Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTENT le devis de l'entreprise « Sarl Environnement plus » pour la somme de 1 500 €.

ACCEPTATION DU DEVIS SNC LAFOSSE FRERES

Vu le devis d'un montant de 640.80 € TTC, présenté par l'entreprise SNC LAFOSSE Frères de Vaudémont portant sur la réparation de la toiture du square suite au vandalisme qu'elle a subi,
Les membres du Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE le devis de l'entreprise SNC LAFOSSE Frères de Vaudemont pour la somme de 640.80 € TTC.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS CAMPANAIRES ENTRE LA COMMUNE ET LES ETS François CHRETIEN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat entre les Etablissements François CHRETIEN et la Commune de Ceintrey pour la maintenance des équipements campanaires (cloches de l'église), contrat qui arrive à échéance le 31/12/2016.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE, à l'unanimité, de renouveler le contrat de maintenance des équipements campanaires avec les Etablissements François CHRETIEN pour une durée de 3 ans à partir du 01/01/2017 et ce jusqu'au 31/12/2019.

LOCATION DE TERRAINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire explique que des baux de locations de terrains sont arrivés à échéance :

- Mr DUVAL François – GAEC St Etienne – 54134 CEINTREY :
 - « Aux Friands » - A.384 - 41a 75ca
- Mr DUVAL Jean-Philippe – GAEC St Etienne – 54134 CEINTREY :
 - « Friches de Clachevoix » D.606 - 66a 30ca
 - « Friches de Clachevoix » D.595 - 24a 61ca
- MR QUENETTE JP – EARL DE LEXA 33 rue Robert Chanel 54116 TANTONVILLE :
 - « Signon Pré » ZE.32 – 0ha 62a 40ca.

Tarif suivant la valeur du fermage Plateau Lorrain moyen, soit à 90 €/l'hectare.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE la location des terrains communaux aux différents exploitants agricoles cités ci-dessus à 90€/l'hectare.

INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET – ANNEE 2016.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu de la Trésorerie d'Haroué qui porte sur l'indemnité de Conseil et de budget pour l'année 2016 au taux de 100% dont le total brut est de 392.17 €.

Vu les temps financièrement difficiles, Monsieur le Maire propose une baisse de ces indemnités de conseil et de budget de 20 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de baisser ces indemnités de conseil et de budget de 20 %

ACCEPTE de régler ces indemnités à un taux de 80 % pour un montant brut de 313.73 €.

ACCEPTATION D'UN CHEQUE DU TRESOR PUBLIC.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,
ACCEPTE, à l'unanimité, le chèque du Trésor Public n°4580772 du 19/10/2016 pour un montant de 123.00 € en règlement d'un excédent de versement sur la Taxe Foncière de la Commune de Ceintrey.

FIXATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2017.

Monsieur le Maire rappelle que la redevance pour l'assainissement a été augmentée de 0.01€ pendant le mandat précédent et qu'elle a été augmentée pour l'an 2015 de 6 %, pour l'an 2016 de 5 %.

Monsieur le Maire explique : vu l'étude des travaux d'assainissement qui vient d'être lancée et vu les premières factures qui vont suivre, nous devons être en mesure d'y répondre.

Monsieur le Maire précise qu'il est donc préférable d'augmenter progressivement la taxe d'assainissement plutôt que de l'augmenter brutalement à un taux qui sera très lourd.

De ce fait, Monsieur le Maire propose une augmentation de la redevance d'assainissement de 30 % pour l'année 2017 afin de pouvoir couvrir tant financièrement qu'en trésorerie les frais liés à l'étude engagée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE cette augmentation de 30 % et fixe pour l'année 2017 le taux à 1.084 € :

0.834 € + 0.25 € = 1.084 € par m3 d'eau consommée.

Questions diverses :

Bilan des réunions communales publiques :

Une constatation a été faite par rapport au nombre variable de personnes ayant participé à ces réunions communales, en fonction des trois réunions.

Monsieur Duval informe des travaux à effectuer sur la remise à niveau des tampons, nécessaires pour l'étude sur l'assainissement.

La séance est close à 22h 30.

LA SECRETAIRE



Le Maire,
Jean-Marc MARCHAL

